



Achat sous seing privé, intéressant pour une transaction modeste?

Par **al34**, le **08/07/2013** à **13:30**

Bonjour.

Je désire prospecter pour l'achat d'un terrain de loisir d'une taille très modeste, compte tenu de mon budget (2000€ environ).

C'est un projet qui est raisonnable si l'on ne tient pas compte des frais de notaire, plus particulièrement des frais incompressibles qui, pour une transaction modeste, seraient tout à fait disproportionnés.

Y a t il une possibilité d'achat de ce type de terrain sous seing privé? Comment ça marche, et est ce que cela peut être une solution pour éviter ces frais incompressibles?

Cordialement

Par **youris**, le **08/07/2013** à **14:00**

bjr,

toute transaction concernant un bien immobilier doit se faire par acte notarié afin de permettre la mutation immobilière au service des hypothèques.

cdt

Par **al34**, le **08/07/2013** à **14:10**

merci pour la réponse
cordialement